

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
4 décembre 2018

PUBLIE LE : 20 DEC. 2018

Délibération n°041218-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le vingt-sept novembre, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2018

Présents

LOUVECIENNES

Philippe DELARUE, 1ER VICE PRESIDENT
Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Stéphanie THIEYRE, 2EME VICE PRESIDENTE
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES

Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<i>Délégués présents</i>	:	5
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	5

MUSEE PROMENADE / CS-041218-2

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité Syndical dans sa délibération en date du 25 avril 2017.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n° 2018-15

Objet : Attribution du marché de conception-réalisation pour la rénovation et restructuration du Musée Promenade

Dans le cadre de la rénovation et de la restructuration du Musée Promenade, une consultation a été lancée par le syndicat intercommunal.

L'offre de la société DU&MA est économiquement la plus avantageuse.

Il a été décidé d'attribuer le marché de conception-réalisation pour la rénovation et la restructuration du Musée Promenade à la société DU&MA sise 8, Cité Durmar – 154 rue Oberkampf – 75011 PARIS, représentée par Monsieur Rémi DUMAS PRIMBAULT, son gérant.

Montant : 679 900 € HT soit 815 880 € TTC

Décision n° 2018-16

Objet : Désherbage de livres de la bibliothèque du Musée

Il convient de réformer des livres courants, qui ne présentent pas un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique, autrement dit qu'il ne s'agit pas de livres rares et précieux et qu'à ce titre, ils appartiennent au domaine privé de la collectivité, art. L.2112-1 du CG3P.

Il s'agit de livres courants qui doivent être réformés, soit parce que :

- Le sujet du livre n'est pas en adéquation avec la politique d'acquisition de la bibliothèque,
- L'information du livre est obsolète ou son état ne permet plus une utilisation normale ;
- Les documents sont en mauvais état et leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse ;
- Les documents ont un contenu périmé et n'offre pas aux lecteurs le dernier état de la recherche ;
- Les ouvrages sont en nombre d'exemplaires devenus trop importants par rapport aux besoins ;
- Les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les livres retirés des collections doivent également être retirés des inventaires.

Il a été décidé de faire don de documents ou livres à des associations à but non lucratif à vocation éducative, culturelle ou caritative, ou à titre exceptionnel à des tiers ayant un but social ou humanitaire, notamment dans le cadre de coopération internationale. Leur liste en sera dressée et conservée à la bibliothèque. Sur chaque document sera apposé la mention « Don de la bibliothèque du Musée-Promenade de Marly-le-Roi/Louveciennes.

Le responsable du service de la bibliothèque a été autorisé, avec l'accord du responsable du musée, à détruire les livres et documents pour lesquels aucune association n'a été trouvée pour les récupérer.

Le responsable du musée est chargé de mettre en œuvre la politique de régulation des collections et d'établir les procès-verbaux d'élimination et de dons aux associations.

Décision n° 2018-18

Objet : Convention de prise de vue / tournage et de la réutilisation des images du Musée Promenade : Livre de Alvin L. Clark, Jr

Il a été nécessaire d'établir une convention avec les Musées d'art d'Harvard situé au 32 Quincy street, Cambridge, MA 02138, Etats-Unis d'Amérique et représenté par Heather Linton sous l'autorité d'Alvin L. Clark Jr, pour la réutilisation d'images de la photothèque du Musée Promenade :

- François Boucher

L'Apothéose d'Enée / The Apotheosis of Aeneas, 1747

N° Inv. : 91.1.1

dans le cadre de la publication du livre d'Alvin L. Clark, Jr, intitulé *French Drawings from the Harvard Art Museums*.

La parution est prévue en octobre 2019, en 1500 exemplaires.

En contrepartie, le contractant s'engage à transmettre au musée, dans un délai raisonnable, un exemplaire du livre dans lequel l'œuvre du musée apparaît.

Le Président a été autorisé à signer la convention de réutilisation des images du Musée Promenade, à titre gracieux, avec Harvard Art Museums.

Fait à Marly-le-Roi, le 20 DEC. 2018

Transmis en Préfecture et affiché le 20 DEC. 2018

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT

Président du Syndicat Intercommunal

